

Amat n'est pas autorisé à emprunter de l'argent au nom du Roi
Mise en garde adressée au gouverneur et à un préteur du cap de Bonne-Espérance
Lettres de Poivre du 3 septembre et 29 octobre 1769

Deux documents des Archives Nationales. A.N. Col A.N. Col E 4, dossier Amat, vues 432-435.

- Annexe n°5 : lettre du 3 septembre 1769, de Poivre au Sr Otto Luder Hemmy.
- Annexe n°6 : Lettre du 29 octobre 1769 de Poivre au Sr Tulbagh, gouverneur du Cap.

Ces deux documents font partie du dossier que Poivre dut adresser à l'administration en 1778, pour s'expliquer sur les traites émises sur le trésorier des colonies par Amat, sans justification.

C'est Amat lui-même qui emporta ces deux lettres au cap de Bonne-Espérance. Il embarqua pour le Cap, le 1^{er} novembre 1769 sur la flûte du roi *la Normande*.

Annexe n°5

Copie de la lettre du Sr Poivre, Intendant des Isles de France et de Bourbon, au Sr Otto Luder Hemmy, en date du 3 septembre 1769, relativement à l'énormité du crédit que ce négociant hollandais avait accordé au Sr Amat, et pour lui annoncer le paiement de la somme qui pouvait regarder la caisse du Roi d'après les fournitures faites par le Sr Amat ; la dite lettre envoyée par duplicata, la première par le vaisseau du Roi *le Sphinx*, la seconde par la flûte du Roi *la Normande* sur laquelle le Sr Amat a fait son second voyage au cap de Bonne-Espérance.

= = =

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire par *la Marquise de Marbœuf*, et je suis bien sensible à toutes les honnêtetés qu'elle renferme. Vous trouverez ci-joint une lettre de M. Amat, avec des lettres de change pour la somme de 39.684 livres 6 sols 8 deniers qu'il a passé à votre ordre.

Il n'y a pas eu d'occasion pour l'Europe depuis son arrivée ici que celle d'un vaisseau parti peu de jours avant *le Sphinx*. Tous les bâtiments de notre Compagnie étaient partis lorsque M. Amat arriva ici le 10 mai ; ainsi il n'a pas pu vous faire des remises plus tôt. Il doit partir lui-même à la fin de ce mois pour le cap de Bonne-Espérance sur la flûte du Roi, que M. le Gouverneur général et moi lui avons accordé, il m'a promis de vous porter le solde de votre compte, il sera exact à remplir ses engagements, je connais sa probité. Le vaisseau *le Favori* [ou *Favory*], expédié de votre rade par M. Amat vers la fin de janvier dernier, n'est point arrivé, on craint qu'il n'ait essuyé l'ouragan et qu'il n'ait péri ; ce sera une grande perte pour M. Amat ; cependant je pense que vous n'avez rien à craindre pour ce qu'il vous doit et qu'il vous payera. Je dois néanmoins vous prévenir que M. Amat dans sa qualité d'agent de la Marine, n'est pas assez autorisé pour emprunter de l'argent au nom du Roi et qu'à moins qu'il n'ait un ordre exprès, signé de moi, pour emprunter une somme fixée, vous ne pourrez avoir de recours que sur lui seul pour toutes les sommes que vous auriez la confiance de lui prêter au-delà.

La lettre de crédit que je lui avais donnée auprès de M. de Tulbagh, votre digne et respectable gouverneur, n'était que pour une somme d'environ 40 mille livres tournois, dans le cas où les lettres de change que je lui avais données n'eussent pas suffi pour les achats qu'il était chargé de faire pour le compte du Roi ; Cependant vous lui avez donné une somme au moins deux fois plus forte. Vous voyez que s'il lui était arrivé un accident, vous vous seriez mis à découvert et j'eusse été fort embarrassé pour vous faire rembourser des avances faites au-delà du nécessaire.

Je vous écris tous ceci pour vous aider dans la conduite que vous avez à tenir. Autant je suis sensible à la générosité avec laquelle vous aidez nos Français qui passent au Cap, autant j'apprends de vous voir compromis par les événements. Soyez bien assuré, Monsieur, que si jamais je suis dans le cas de vous demander du crédit pour quelqu'un, je serai assuré du remboursement de vos fonds ; mais je prévois que le cas sera très rare, et je n'abuserai jamais de votre attachement pour notre nation.

J'ai l'honneur d'être, etc. Signé Poivre. A l'Isle de France, du 3 septembre 1769.

Pour copie conforme à l'original resté entre mes mains. A la Fréta, ce 17 mars 1778.

[Signé] Poivre

*

Annexe n°6

Copie d'une lettre écrite le 29 octobre 1769 par le Sr Poivre, Intendant des Isles de France et de Bourbon, à M. de Tulbach [Tulbagh], gouverneur du cap de Bonne-Espérance, au second voyage du Sr Amat.

= = =

Monsieur,

J'ai eu l'honneur de vous prévenir par le vaisseau *le Sphinx*, capitaine M. Hector, que M. Amat ferait encore cette année un voyage au cap de Bonne-Espérance. Je lui ai remis le duplicata de la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire le mois dernier par M. Hector, pour vous remercier de toutes les bontés que le Sr Amat a éprouvées de votre part. Permettez que je m'intéresse encore pour lui auprès de vous, et que je sollicite en sa faveur la continuation de vos bienfaits. Sa reconnaissance pour ceux qu'il a déjà reçus, doit lui en mériter de nouveaux.

Il est chargé d'acheter une petite portion de vin et d'eau de vie pour le compte du Roi. Le reste du chargement sera entièrement pour son compte particulier. Je lui ai remis en lettres de change la somme nécessaire aux achats qu'il doit faire pour le compte du Roi ; ainsi je ne vous demande pour lui aucun crédit, mais seulement de vouloir bien lui accorder protection, et lui procurer les conseils des négociants hollandais dignes de votre confiance.

J'ai l'honneur d'être, etc. Signé Poivre. A l'Isle de France, le 29 octobre 1769

Pour copie conforme à l'original resté entre mes mains. A la Fréta, ce 17 mars 1778.

[Signé] Poivre

* * *